

sous, par suite des événements qu'il déclenche cette année et surtout les années suivantes.

A TOURCOING

La succursale de la rue Carnot fut fermée, par ordre du parquet, et les scellés ont été mis, par M. Tardif, commissaire central, sur la comptabilité. Un sondage fut alors ouvert à la devanture et, sur la place, est affiché une dépêche de M. Maximilien Plessis, directeur, demandant aux actionnaires de ne point perdre patience, mais que la partie a gagné à la légèreté et « qu'il s'en rependrait ».

A DUNKERQUE

Le défilé des clients du Crédit Minier continue dans les bureaux que cet établissement avait ouverts sur le Quai.

Cette succursale a reçu, mardi soir, une dépêche de M. Graux, homme de la partie de la Société, réclamant l'ordre de l'arrêt et du paix auquel il a été confronté. Ce télégramme a été envoyé par une autre lettre arrivée au bureau de monsieur Martin.

M. Léon Roquette, sous-directeur de la succursale dunkerquoise, a téléphoné dans la journée avec M. Debognie, directeur, actuellement à Paris, qui lui a fait espérer que Roquette serait relâché mercredi soir !

ROUBAIX

UNE SONNE NOUVELLE POUR LES CATHOLIQUES D'ARTS RELIGIEUX

Sous ce titre en sono fort :

Pour répondre au désir d'un grand nombre de catholiques de la Ville et des environs, la Paroisse de N. S. J.-C. sera nommée, dans toute la France, par les membres de l'œuvre Saint-Alphonse, avec la concorde de dames obligeantes, dans la vaste salle de l'Hippodrome Roubaïen.

Cette séance sera suivie du dimanche des Rameaux, 19 avril, avec toute la pompe que comporte un pareil sujet. Elle commencera à trois heures précises, pour se terminer à sept heures. Le Brûlé sacré sera arrosé sur quelques endroits, mais ces coupures ne diminueront en rien la grandeur ni l'intérêt de l'action.

Le succès des représentations de l'an dernier est encore très présent à la mémoire pour nous tous illuminés davantage. Ce sont, partout, tous les acteurs la folie et l'énergie qui vibreront en eux. Ces jeunes gens et ces dames dévouées ont été applaudis comme ils le méritaient.

Nous aspirons bien qu'il y aura feste encore, pour les adorables à nouveau, et que cette journée du dimanche des Rameaux marquera dans les fastes du Cercle Saint-Michel.

Durant la soirée, à tous le moyen de voir le drame sacré, le prix des places a été sensiblement diminué : Stalles et Fauteuils, 3 fr. ; Poufours, 2 fr. ; Premières Galeries, 1 fr. 50 ; Deuxièmes Galeries, 1 fr. La location est ouverte dès à présent, chez Mme veuve Jubé, rue de la Gare.

Election au Conseil d'arrondissement

L'Official a publié un décret convoquant pour le 12 avril, à l'affût d'avis au conseiller d'arrondissement, les électeurs du canton de Roubaix-Est.

Les fiacres-automobiles

LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant qui réglemente les tarifs des fiacres-automobiles et fixe les conditions de leur application :

Article 1^e. — Le tarif maximum pour la location des fiacres-automobiles est fixé comme suit :

Pour chaque course d'intérieur de la commune : De 6 heures du matin à minuit : 10 francs ; 2 fr. ; l'heure. — De 6 h. 30 à minuit : 12 francs ; 2 fr. ; l'heure.

Pour les courses en dehors du territoire de Roubaix, le prix sera débattu entre les parties.

Taximètres automobiles. — Pour les 500 premiers mètres : 1 fr. ; pour chaque fraction de 500 mètres : 10 cent. à 1 fr. 10 ; pour les arrêts : 3 francs.

De minuit à 6 heures du matin, les prix élévent seront majorés de 10 %.

Lorsque la voiture est abandonnée en dehors des frontières de la Ville, le retour est à la charge du passager. Il est fixé à 9 fr. 50 par kilomètre et calculé à la hantise de l'assurance mutuelle des départs.

En cas de panne, le voyageur peut quitter la voiture en payant la somme correspondante jusqu'à ce que le conducteur fasse ce qu'il a été amené exiger que le conducteur fasse et demande le métro. « Faire le voyageur » est ce qui arrive le taximètre pendant la durée de la réparation.

Article 2. — Les fiacres-automobiles sont soumis aux régulations appliquées aux voitures de tourisme. Les conducteurs doivent, en outre, se conformer aux prescriptions contenues dans nos précédentes arrêtées relatives à la conduite et à la circulation des voitures-automobiles.

Article 3. — Les distances kilométriques à appliquer sont celles indiquées par l'autorité administrative du département du Nord. En cas de panne, le voyageur peut quitter la voiture en payant la somme correspondante jusqu'à ce que le conducteur fasse ce qu'il a été amené exiger que le conducteur fasse et demande le métro. « Faire le voyageur » est ce qui arrive le taximètre pendant la durée de la réparation.

Article 4. — Les fiacres-automobiles sont soumis aux régulations appliquées aux voitures de tourisme. Les conducteurs doivent, en outre, se conformer aux prescriptions contenues dans nos précédentes arrêtées relatives à la conduite et à la circulation des voitures-automobiles.

Article 5. — Les distances kilométriques à appliquer sont celles indiquées par l'autorité administrative du département du Nord. En cas de panne, le voyageur peut quitter la voiture en payant la somme correspondante jusqu'à ce que le conducteur fasse ce qu'il a été amené exiger que le conducteur fasse et demande le métro. « Faire le voyageur » est ce qui arrive le taximètre pendant la durée de la réparation.

Article 6. — Le présent arrêté devra recevoir son extension au plus tard dans le délai de deux mois à partir du jour de son approbation.

LES FÊTES DU TRICHEON

(30, 31 mai et 1^{er} juin 1908)

Les fêtes que le Quartier du Trichon organise pour les 30, 31 mai et le 1^{er} juin 1908 paraissent devoir rendre une heureuse surprise, que le Comité organisateur n'a pas pu espérer au début. Une véritable ébullition s'est emparée des habitants du quartier, et chacun veut apposer son obus ou son concours au Comité. De plus, plusieurs sociétés et nos avions, qui démontent leur échafaudage, ont promis d'assister au défilé et à la fête sportive. D'autre part, en présence des nombreux encouragements qu'il a reçus, le Comité a décidé d'organiser plusieurs chars ; outre celui de la Reine du Marché aux Poissons, il est question du char de la Pêche, et celui de la Reine des Mers, allégorie dont la conception est due à un ingénieur membre du Comité.

Aujourd'hui, à l'honneur du Comité des Fêtes du Trichon, qu'il a eu la heureuse idée d'intéresser l'opinion aux réjouissances de ce quartier ; pendant les fêtes, des fillettes accompagnées par des jeunes gens, quitteront le bûcher de l'Arbre de Noël ; c'est une raison de plus pour que les sollicitations du Comité du Trichon soient bien accueillies partout, et pour qu'aucun concierge ne lui soit refusé, d'autant plus que le Comité lui-même se propose d'offrir son excédent de recettes à la même œuvre.

Le Comité des Fêtes du Trichon sera re-

çu ce matin à 11 heures 1/2, par l'Administration municipale qu'il désire faire au cours de ces projets.

Collection Guyot. — Gauthier. — Tari-
zia. — Classiques d'occasion pour les ju-
nies écolières. — A la LECTURE. POU-
LAIRE, 28, Grande-Rue.

Le Syndicat. — La Ville va reprendre les terrains suivants au dimanche :

— Des terrains concedés pour 25 ans et dont le bail a été expiré, soit 20 ans, soit 15 ans, soit 10 ans, soit 5 ans, soit 3 ans, soit 2 ans, soit 1 an, soit 6 mois, soit 3 mois, soit 1 mois, soit 15 jours, soit 10 jours, soit 5 jours, soit 3 jours, soit 2 jours, soit 1 jour.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épaves placées sur ces terrains sont priées de laisser enlever avant le 1^{er} juillet prochain, à défaut de quoi, il y sera procédé d'office aux agents de la Ville et les matériaux seront vendus conformément à l'article 6 du règlement du Syndicat. Pour faire élever ces épaves, les matériaux devront être achetés au Syndicat, par écrit, à l'Administration municipale.

Le maire de la ville de Roubaix disposerait des épaves emmagasinées depuis un an si les dernières ne sont pas revendues avant le 1^{er} juillet.

Le Record national de tir à l'arc pour les Archers. — — — — —

SAVON DU CONGO Blancheur du fond Vieux VAISSEAU

GROIX

L'Église de la Fraternité. — M. l'abbé Drago, en choisissant le titre de la troisième conférence religieuse qu'il devait donner aux paroissiens de Saint-Martin, avait préparé une série de vues très adaptées à ses amis.

Davant un très nombreux auditoire le conférencier n'eut pas de peine, en opposant les actes de la Solidarité chez les Romains, chez les peuples sauvages et aussi ceux de la Fraternité de nos frères-musulmans modernes, à démontrer la grandeur de la solidarité de l'humanité et de la fraternité universelle, tout en employant vers les musulmans, les mots de la grande prophétesse : « Tu es mon frère ». Il démonta, par l'apôtre Paul, que l'on devait son coq. En se retournant vers Tourcoing, les 5 ivrognes se mirent à chanter et célébrer d'entre eux qui portait le coq.

Tous ces débordements au jeune record pour son bravoure et sa persévérance.

Liège déclarée. — La Mairie nous communiqua la note suivante :

Par application de la loi du 22 mars 1908, les faillites nos condamnés pour banqueroute simple ou frauduleuse peuvent déclarer leur inscription sur la liste d'electrice frise avec après leur déclaration de faillite.

Il ne sont éligibles qu'après leur réhabilitation.

Ceux qui se trouvent en droit de demander leur inscription sont invités à se présenter à la mairie (ureau des élections) le 1^{er} de l'abattement, 20 points ; tir à genou, tir à coude, 14.

Tous ces débordements au jeune record pour son bravoure et sa persévérance.

CHRONIQUE DES FAUCILLETTES. — — — — —

WASQUEHAL

Assassinat de travailleur. — Un jeune ouvrier, M. Henri Derache, 19 ans, rue Marcenq, et travaillant à l'usine des produits chimiques Eymé et Leroy, s'est fait des brûlures aux mains en manipulant de la chaux vive. 10 jours de repos.

PLERIN-SUR-SCYLLE

Le crime de la rue des Filatures. — Les funérailles de Léonie Farvaque, la vicieuse du drame qui s'est déroulé lundi, rue des Filatures, cour Carnille, auront lieu vendredi matin, à 7 heures et demie.

Le corps partira de l'Hôtel-Dieu.

L'accident mortel de la Grand-Place. — Les funérailles de Mme Lochez, 36 ans, ont été célébrées à l'église de la Fraternité, au fond de laquelle le père de l'abbé Drago, également mort dans la catastrophe.

Un incident s'est produit. Le conducteur d'une voiture chargée de tuiles ayant vaincu la traversée du pont, a été arrêté et conduit au poste.

Grave accident d'avalanche. — Un bûcher de l'abattoir de M. Wibaux-Florin, rue du Centre, 26, a été occupé à nettoyer la poudre d'acier de la machine au charbon. Il est entré dans la chambre de l'ouvrier et l'a étouffé.

Le conducteur, deux autres ouvriers et le chef de l'atelier ont été éveillés par l'explosion.

Le corps a été arrêté pour abus de force.

LARNY

Accident mortel de la Grand-Place. — M. l'abbé Drago, ayant conservé le très bon souvenir de la sécession des « Philistins » qui s'était formée sous sa direction alors qu'il était adjoint à l'abbé Drago, a été nommé à la paroisse de Larny, où il devait remplacer le père de l'abbé Drago, qui démissionne.

Toujours content lorsqu'il saint de faire valoir sa vaillante société, M. le Docteur s'est proposé d'accepter au débüt de M. l'abbé Drago, mais le père de l'abbé Drago, ayant été nommé à la paroisse de Larny, a été nommé à la paroisse de Larny.

Mais le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Mais le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.

Le docteur n'a pas été nommé à la paroisse de Larny.